RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA2026-0855
Date : 13 NOV. 2026
Mise en ligne le : 13 NOV. 2026

Objet : Animation "Être humain, vivre ensemble à Vitrolles 2026"
Lieu : Square des Rameaux
Dates : 28 novembre, 5 décembre et 12 décembre 2026

N° d'acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de police ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants ;
Vu l'article L113-2 du Code de la voirie routière ;
Vu le code pénal et notamment ses articles 321-7 et R321-9 à R321-12 ;
Vu le plan gouvernemental VIGIPIRATE n°10200/SDGSN/PSE/PSN/CD du 1er décembre 2016 ;
Vu l'arrêté municipal n° 14-216 du 19 septembre 2014 portant règlement général de police dans les parcs et jardins de la Ville de Vitrolles ;
Vu l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit ;
Vu l'arrêté municipal n° 26-03 du 30 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume LECLERC dans le cadre des activités d'occupation du domaine public ;
Vu la délibération n° 24-225 du 12 décembre 2024 relative aux tarifs publics, exonérant de redevance d'occupation du domaine public les animations à but social ;
Considérant la demande de l'association LES PETITS DEBROUILLARDS, sise 38 rue Joliot Curie, 13013 MARSEILLE en date du 21 octobre 2026, sollicitant l'autorisation d'organiser une manifestation intitulée "Être humain, vivre ensemble à Vitrolles 2026", aux lieu et dates indiqués en objet ;
Considérant que cette animation a pour objectif de soutenir une action à but social ;
Considérant que l'occupation du domaine public est soumise à autorisation et qu'il y a lieu de prendre des dispositions de manière à maintenir le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

ARRÊTE

Article 1
L'association LES PETITS DEBROUILLARDS est autorisée à organiser l'animation intitulée « Être humain, vivre ensemble à Vitrolles 2026 » les samedis 28 novembre, 5 décembre et 12 décembre 2026, au square des Rameaux, de 13h45 à 16h15, temps d'installation et de désinstallation du matériel inclus.

Article 2
L'accès au Square des Rameaux sera fermé au moyen de la barrière DFCI. L'organisateur s'assurera que cet accès soit fermé en permanence tout au long de la manifestation, mais reste accessible aux secours.

Article 3
L'organisateur veillera au respect des mesures relatives à l'adaptation de la posture Vigipirate conformément à la note du 6 octobre 2016, adressée à l'association.

L'association est tenue d'assurer ses activités dans le cadre de cette manifestation et être à jour de sa police d'assurance.

Article 4
L'association LES PETITS DEBROUILLARDS devra se conformer à toutes prescriptions en matière de sécurité, tranquillité et salubrité publiques, notamment en ce qui concerne la propreté et le nettoyage des lieux à la fin de l'animation.

Article 5
La Direction de la Voirie, Réseaux, Circulation sera chargée d'afficher un exemplaire du présent arrêté municipal sur le site.

Article 6
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur de la Solidarité,
- Monsieur le Directeur de la Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de l'Exploitation et Entretien,
- Madame la Directrice de l'Environnement et Aménagement Paysager,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours.

Guillaume LECLERC
Directeur Général des Services

MAIRIE DE VITROLLES
13127